

PARTENARIAT

Accès aux droits et accompagnement social

CCAS, CAF, CARSAT, ADAVI, CMS, CPAM, MDPH, CIDFF...

Accès à l'hébergement et au logement

Préfecture et DDSCS, bailleurs publics et privés, associations caritatives et d'entraide

A l'interne : SIAO antenne de Vannes, AIVS56

Accès aux soins

Services d'urgence (pompiers, SAMU...)

Soins somatiques (médecine de ville, CHBA...)

Soins spécialisés en psychiatrie et souffrance psychique (CMP, EMPP, EPSM...)

Soins liés aux addictions et à la réduction des risques (CSAPA Douar Nevez, EPSM, CeGIDD, AIDES...)

A l'interne : Parcours santé, psychologue clinicienne, LHSS, ACT

Accès à l'hygiène et soutien à la vie quotidienne

Associations caritatives et bénévoles

Autre partenariat

Respect des droits et de la citoyenneté (Police nationale, municipale et de proximité, gendarmerie, associations citoyennes...)

Transports (gares SNCF et routière...)

Animaux (SPA, maraudes bénévoles...)



EVALUATION ET OBSERVATOIRE SOCIAL

L'équipe de la maraude participe à l'observatoire social et fera remonter des informations quantitatives et qualitatives par la rédaction d'un rapport annuel d'activité.

Ce bilan permettra de restituer l'activité du dispositif et de nourrir les observations nécessaires aux prises de décisions concernant les améliorations et évolutions à envisager, sur le territoire d'intervention de la maraude, et d'adapter les moyens aux besoins repérés.

FINANCEMENTS



PRÉFET DU MORBIHAN

COORDONNEES

3 Avenue du Pdt Wilson

BP 378

56009 VANNES Cedex

02 97 54 07 66

MARAUDE PROFESSIONNELLE

« Aller vers »



PRÉFET DU MORBIHAN

PUBLIC

Personnes Sans Domicile Fixe ou sans Résidence Stable, en situation de vulnérabilité ou de grande précarité et très désaffiliées.

SECTEUR D'INTERVENTION

Vannes et proche périphérie

EQUIPE

Directrice - Nicole TOUZE

Cheffe de service - Frédérique LOISEL

Travailleur social - Nadine HECQUET

Secrétariat

FONCTIONNEMENT

Ouverture à l'année, du lundi au vendredi

☛ Bureau : 3 Avenue Wilson 56000
VANNES

☛ Permanences dans les associations caritatives :

Croix Rouge : Chaque mercredi

9H 00 à 11H 30

Restos du Cœur : Chaque jeudi

11H 30 à 14H 00

St Vincent de Paul : Chaque vendredi

9H 00 à 12H 00

MISSIONS ET MODALITES D'INTERVENTION

La création d'une maraude professionnelle trouve ses origines dans les changements survenus ces dernières années, suite au recentrage des missions des SIAO et des missions d'accompagnement des publics allocataires du RSA. Ces changements ont impacté les personnes les plus vulnérables et prioritairement celles qui vivent dans l'espace public, qui ne se rendent plus dans les services dédiés et qui, pour certaines, ne font plus valoir leurs droits.

Dans ses missions, la maraude s'appuiera sur le partenariat institutionnel et opérationnel existant ainsi que sur des partenariats ponctuels, activés spécifiquement pour des situations singulières, toutefois, elle n'a pas pour vocation de faire de l'accompagnement à long terme.

Le travailleur social pourra proposer une domiciliation administrative (validée en commission CCAS/AMISEP) pour l'ouverture des droits ainsi qu'un soutien ponctuel à l'émergence d'un projet (projet de soin, d'activité, d'orientation vers de l'hébergement durable ou du logement etc ...) jusqu'au passage de relais vers les dispositifs concernés.

Dans tous les cas, et en dehors de toute urgence vitale avérée, le respect des choix de vie des personnes rencontrées sera toujours privilégié.

Afin d'optimiser son intervention, le dispositif s'appuie sur la « Charte Ethique et Maraude » publiée en 2008 et réactualisée en 2018, ainsi que sur les 13 items du « Référentiel de Missions et d'Evaluation » des maraudes et SAMU sociaux. Ainsi, la préoccupation éthique de la maraude implique l'inconditionnalité de « l'aller vers », l'établissement d'une confiance réciproque et le respect de la libre adhésion, de la temporalité et du projet de vie des personnes rencontrées.

Aller Vers

Créer un lien
Faire émerger la demande
Orienter
Restituer
Sensibiliser
Se former et s'informer



Evaluer
Accompagner
Alerter (veille sociale et sanitaire)
Participer à l'observatoire social
Travailler en partenariat
Appliquer les droits et libertés de la personne

☛ 1er maillon de la veille sociale, ce dispositif est par essence un « aller vers », organisé sous forme de permanences sans rendez-vous dans les associations caritatives, et de maraudes couvrant un territoire correspondant aux lieux de vie et de passage des personnes en situation d'exclusion et d'errance. Le travailleur social sera également en mesure de proposer des rencontres à son bureau, dans le cadre de démarches plus formelles ou de la nécessité d'échanger dans un espace plus confidentiel. Le cas échéant, les personnes pourront être accompagnées physiquement dans leurs démarches vers les différents services et administrations.

☛ L'intervention de la maraude peut faire suite à des signalements émanant de citoyens, via le 115, ou de tout autre partenaire institutionnel ou opérationnel, entraînant un déplacement du travailleur social afin d'évaluer la situation, et de proposer, dans la mesure des moyens disponibles, des réponses aux besoins et demandes de la personne concernée.

☛ Outre le quadrillage du territoire de Vannes, afin de rencontrer des personnes nouvellement arrivées ou de maintenir le lien avec les personnes déjà connues, le travailleur social participera également à des maraudes de soirée avec l'équipe Croix Rouge chaque dernier lundi du mois.